



Préavis municipal n° 8/2016

Agrandissement d'une unité d'accueil pour la petite enfance à St-Cierges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le jeudi 26 mai 2016 en présence de Madame Nathalie Jaton et Monsieur Claude-Alain Cornu municipaux.

La commission a étudié le préavis municipal 8/2016 et entendu les explications détaillées des municipaux.

La commission s'est plus particulièrement penchée sur l'opportunité de ces travaux et sur la capacité de la commune à assumer cet investissement, nous tenons à relever les points suivants :

- ces travaux correspondent à une nécessité légale;
- ils permettront de mieux utiliser un bâtiment déjà partiellement affecté en UAP;
- une fois les travaux effectués, un nouveau bail sera signé et permettra d'améliorer la rentabilité du bâtiment pour la commune.

Dès lors, la commission des finances considère cette dépense comme justifiée et recommande au Conseil communal :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux d'agrandissement d'une UAP à St-Cierges;
- **d'accorder** pour ces travaux un crédit de CHF 255'000.00;
- **de financer** ces travaux pour un montant de CHF 55'000.00 par la trésorerie courante;
- **de financer** le solde du crédit d'investissement pour un montant de CHF 200'000.00 par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché;
- **d'amortir** la somme de CHF 55'000.00 par un prélèvement sur le fonds de réserve No 9282.0, fonds pour travaux futurs;
- **d'amortir** le solde de CHF 200'000.00 sur une période de 15 ans, à raison de CHF 13'350.00 par an, la première fois lors de l'exercice 2018

Montanaire, le 2 juin 2016

Thierry Gallandat

Jean-Maurice David

Corinne Favre

Jean-Frédéric Pache

Marc-Antoine Vulliens